

CONTRE-REFORME DES RETRAITES

Mobilisation dans l'associatif aussi !

Que prévoit la réforme ?

- × Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans
- × Une retraite minimale à 89 % du SMIC net uniquement si vous avez vos 43 annuités (départ sans décote à 67 ans, décote qui reste inchangée)
- × La fin des régimes spéciaux pour les nouveaux et nouvelles entrant-es

Pourquoi cette réforme injuste doit être combattue

- × À 60 ans, 65 % des salarié-es ne travaillent déjà plus. Allonger l'âge de départ c'est donc prolonger des situations de précarité (RSA, chômage, maladie...) et accentuer le déficit de l'assurance maladie (la majorité des arrêts longue durée sont en fin de carrière). Cela génère aussi des coûts (versement d'allocation chômage, RSA), tout en réduisant les recettes de cotisations sociales
- × Elle retarde l'accès des jeunes à l'emploi
- × Elle rogne l'âge auquel on peut bénéficier de sa retraite en « bonne santé »

... en particuliers pour les salarié.e.s de l'associatif !

Un secteur féminisé, une réforme qui pénalise les femmes. Les discriminations que subissent les

femmes entraînent davantage de temps partiels. La future réforme reviendrait sur les rares avantages préférentiels comme les semestre validés pendant les grossesses ou les congés parentaux...

Carrière précaire, retraite précaire. Travailler dans l'associatif c'est souvent des petits salaires, du temps partiel subi, des carrières hachées, des périodes de chômage...

→ Cela veut dire de plus petites pensions au moment de la retraite et une plus grande difficulté à partir avant 67 ans au risque d'une pension encore plus faible.

Une pénibilité cachée. Même si nos métiers ne sont pas considérés comme pénibles, ils le sont psychologiquement voir physiquement (dans l'animation, l'insertion, le travail social ou les associations sportives par exemple). Pourtant, nous ne profiterons pas des possibilités de départs à la retraite anticipés.

Le droit de faire autre chose, faire enfin ce que l'on désire. Par exemple, les associations sont en grande partie animées par des retraité.e.s. Reculer l'âge de départ à la retraite, c'est se priver de tout ce qu'elles peuvent apporter à la société.

Quelques idées reçues

« On vit plus longtemps. Il est normal de travailler plus longtemps »

FAUX

L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes. Avec de fortes disparités selon les emplois, selon la pénibilité et l'usure professionnelle.

« L'équilibre du système de retraite est menacé »

FAUX

Le système est excédentaire de 3,2 Mds € en 2022. Si un léger déficit temporaire est prévu, même le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) reconnaît que sa trajectoire est « maîtrisée ».

« J'ai commencé à travailler tard, n'aurai pas mes annuités à 62 ans et partirai tard donc je ne suis pas concerné »

FAUX

Outre la perte de la surcote de 1,25 %, vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 65 ans avec une décote.

Tou-te-s en grève et dans la rue le **19 janvier** !

RDV à 14h
Place de la République à Paris

Pour une autre réforme des retraites, pour **gagner des droits**

- Retraite à 60 ans maximum à taux plein avec 37,5 années de cotisation et suppression de la décote
- Départ à 55 ans pour les travaux pénibles, inclusion de certains métiers de l'associatif, rétablissement des critères de pénibilité
- Pensions minimum au salaire médian, indexation de l'évolution des retraites sur celle des salaires
- Intégration des complémentaires (AGIRC ARRCO IRCANTEC) dans le régime de base pour consolider le financement et garantir le niveau des retraites

La financer c'est **possible!**

Supprimer les exonérations de cotisations sociales (ex : cotisation patronales sur les emplois aidés, les emplois d'insertion, etc. soit 17 Mds € de manque à gagner pour les caisses de retraite en 2022) qui construisent de manière intentionnelle les déficits et incitent les employeurs à multiplier les postes à bas salaires, l'exploitation, la précarisation... ✓

Augmenter les cotisations patronales : 0,8% de cotisation en plus c'est 12 milliards de plus en 2027 ; mettre les cotisations patronales retraites des services civiques au niveau du salaire médian. ✓

Mettre en place une cotisation sociale sur les dividendes. ✓

Plus d'emplois et de meilleurs salaires, c'est plus de cotisations dans les caisses de retraite : temps de travail à 32 h, revalorisation des salaires des métiers féminisés et véritable égalité salariale femmes/hommes, création massive d'emplois dans les services publics et les secteurs écologiques, + 400 euros par mois, SMIC à 1700 euros net, indexation sur l'inflation. ✓

Faire grève dans l'associatif ?

Faire grève dans l'associatif n'est pas utile car pas dans un "secteur bloquant" comme les transports ? Mais le péri-scolaire, l'accueil petites enfance, etc. en grève sont indirectement bloquant. Et puis un secteur en grève alors qu'il ne l'est pas habituellement, ça se remarque.

La peur de délaissier des plus faibles qu'on accompagne peut faire hésiter à faire grève. Pourtant, cette grève sera d'abord pour leurs droits car elleux subiront davantage les conséquences de cette réforme.

Faute de se mettre en grève, on peut aller sur les piquets de grèves des autres (transports tôt le matin) ou participer à des fêtes, concerts, cantines pour financer les caisses de grève.

Faire grève comment ?

Dès qu'un appel national est déposé par les syndicats tout-e salarié-e peut s'associer à un mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formulée et même si elle est seul-e à suivre ce mot d'ordre. Il n'y a pas de formalité préalable obligatoire : rien n'oblige à prévenir.

Les autres luttes continuent !

Nous restons mobilisés contre la baisse autoritaire des allocations chômage, pour le pouvoir d'achat, pour les services publics, contre la loi Darmanin sur l'immigration, pour changer ce système qui détruit le climat et la biodiversité...